

NOTICE DE MONTAGE

CONDITIONS D'UTILISATION, D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE

(A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)



DOSSIER L.N.E NUMÉRO G031558/CQPE/14

CONFORME À LA NORME
NF P 90 - 308

MEGEVE
MEGEVE SAFE
SAFE

la couverture d'hivernage de sécurité
la couverture d'hivernage de sécurité

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS

COLISAGE :

Dans votre colis se trouve :

- Une couverture pliée.
- Un sac contenant des ressorts et des pitons «P» inox nécessaires au montage de la couverture.
- La présente notice de montage.

Sont nécessaires pour le montage de votre MEGEVE SAFE :

- 2 personnes, 1 perceuse à percussion, 1 décimètre, 1 foret béton de 6mm, 1 marteau
- Le poids approximatif de votre couverture est indiqué sur la liste de colisage jointe au sac contenant les accessoires.

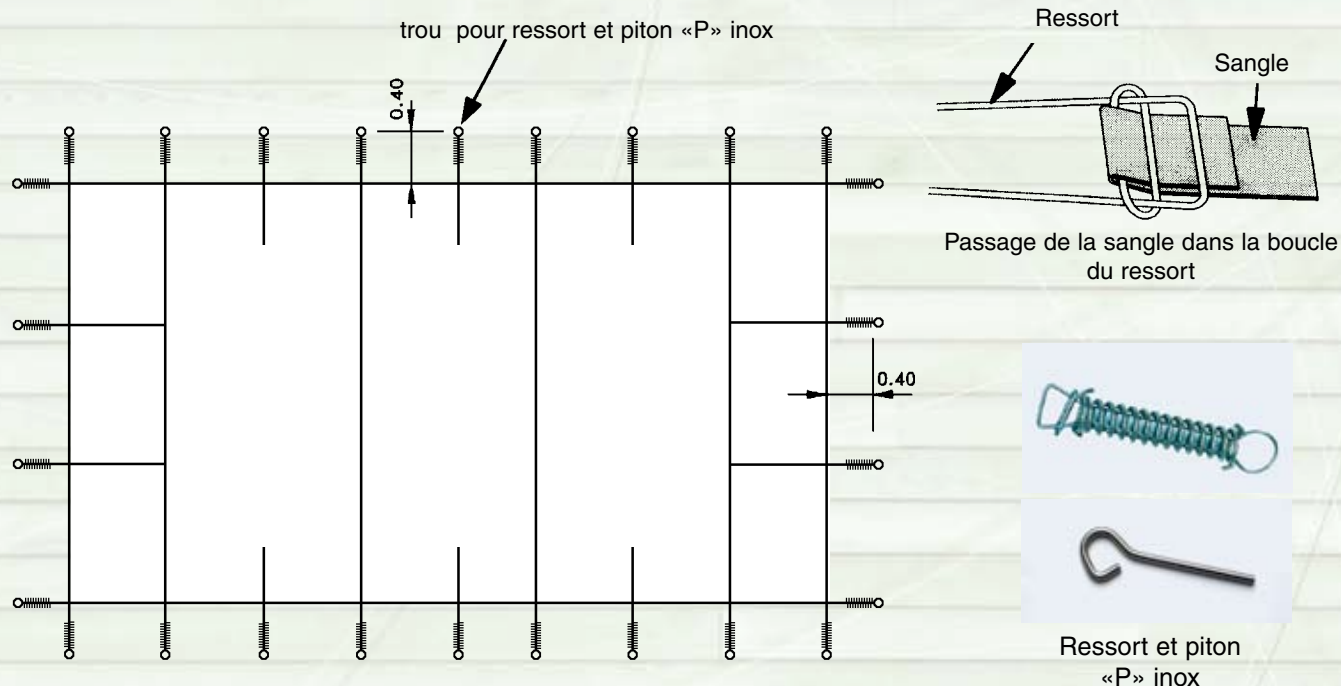
INSTALLATION :

1/ POSITIONNEMENT DE LA COUVERTURE SUR LE BASSIN

- Poser votre carton au milieu d'une des 2 largeurs.
- Dérouler la couverture sur toute la largeur du bassin, et la positionner en équilibrant les débordements de chaque côté.
- Les dimensions minimales des plages, y compris margelles, devront tenir compte des débordements indiqués ci-dessous ainsi que de l'espace nécessaire à la mise en place et à la bonne tension des ressorts et des pitons «P» inox, soit au minimum 90 cm sur la totalité du pourtour de la piscine.
- La couverture est réalisée avec un débordement de 0,70 m pour un bassin inférieur à 70 m² ou 0,80 m pour un bassin supérieur à 70 m² ; Elle doit donc impérativement bénéficier d'un appui minimum de 0,35 m à 0,40 m sur les margelles.
- Étendre et centrer la couverture sur le bassin en ayant pris soin de la maintenir dans les angles à l'aide d'objets lourds.
- Vérifier que seul le renfort PVC périphérique repose sur la margelle ; le filet ne devant en aucun cas reposer sur ladite margelle.
- Vérifier également que les renforts soient bien positionnés sur les arêtes des margelles pour éviter une usure par abrasion.
- Fixer les coins de la couverture en premier lieu.

2/ FIXATION DE LA COUVERTURE

- Percer à l'aide d'une mèche des trous de 6 mm de diamètre, profondeur 80 mm à 40 cm du bord de la couverture, en démarrant par les angles. **La conformité du produit par rapport à la norme dépend en effet du respect des côtes du dispositif d'ancrage et donc de la bonne tension dudit dispositif.**
- Tendre un cordeau à 40 cm du bord de la couverture de manière à aligner les trous en les situant très exactement dans le prolongement des sangles transversales et longitudinales.
- Installer les ressorts à l'extrémités des sangles selon croquis.
- Placer les pitons «P» inox dans les trous en ayant pris soin d'y fixer les ressorts.
- Tendre très fortement et ajuster la tension en équilibrant les forces de traction entre les points de fixation.
- S'assurer du parfait centrage et de la parfaite tension de la couverture.



TRÈS IMPORTANT

MEGEVE SAFE ne peut assurer l'usage, notamment de sécurité, auquel elle est destinée qu'à la condition que l'ensemble des ressorts piton soit installé et ancré sur un support suffisamment résistant, par exemple une dalle en béton, dosée à 350kg/m³, d'au moins 10 cm d'épaisseur.

CONSEILS D'INSTALLATION, DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE :

Pour sécuriser votre entourage il est impératif de respecter les éléments suivants :

1/ INSTALLATION ET MONTAGE

- Attacher la largeur du bassin avec les sangles, les ressorts et les pitons «P» inox.
- Attacher les longueurs de la couverture en face à face jusqu'à chaque extrémité.
- Attacher la dernière largeur.
- Vérifier que les sangles soient correctement tendues.
- La couverture devra être obligatoirement centrée sur le bassin. Un appui minimum de 35 cm sur les margelles est impératif et ce sur l'intégralité du pourtour du bassin pour un bassin inférieur à 70 m². Pour un bassin supérieur à 70 m², un appui minimum de 40 cm est impératif sur l'intégralité du pourtour du bassin.
- Les ressorts et les pitons «P» inox doivent être fixés en extérieur bassin, sur un support définitif et suffisamment résistant (Ex. : une dalle en béton, dosée à 350kg/m³, d'au moins 10 cm d'épaisseur).
- La tension de la couverture doit être obligatoirement réalisée au moyen des ressorts et des pitons «P» inox fournis avec la couverture.
- Dans le cas d'un escalier sur la longueur ou la largeur, procéder à la fixation et la tension de la même façon que la couverture.
- Pour des questions de sécurité et de pérennité de la couverture, il faut veiller à ce que le niveau d'eau dans le bassin en hiver soit toujours à hauteur d'utilisation (2/3 du haut des skimmers environ), afin de soulager la couverture, ceci participant à "l'aspect sécurisant" de la couverture. En aucun cas, le niveau d'eau ne doit dépasser la partie supérieure des skimmers et ne doit descendre en dessous d'un niveau de 25cm par rapport au dessus de la margelle.

2/ DÉMONTAGE

- Au moment de la remise en service du bassin, démonter et nettoyer la couverture.
- Laisser sécher la couverture.
- Démonter les ressorts et les pitons «P» inox.
- Plier la couverture avec soin et la stocker dans un local à l'abri de la lumière et de l'humidité.

AVERTISSEMENT :
"TOUJOURS GARDER LA VUE SUR LE BASSIN LORS DE L'OUVERTURE (DÉMONTAGE) ET LA FERMETURE (MONTAGE) DE LA COUVERTURE"

CONSEILS D'UTILISATION :

- La couverture devra être obligatoirement centrée sur le bassin. Un appui minimum de 35 cm sur les margelles est impératif et ce sur l'intégralité du pourtour du bassin pour un bassin inférieur à 70 m². Pour un bassin supérieur à 70 m², un appui minimum de 40 cm est impératif sur l'intégralité du pourtour du bassin.
- Les ressorts et les pitons «P» inox doivent être fixés en extérieur bassin, sur un support définitif et suffisamment résistant (Ex. : une dalle en béton, dosée à 350kg/m³, d'au moins 10 cm d'épaisseur).
- La tension de la couverture doit être obligatoirement réalisée au moyen des ressorts et des pitons «P» inox fournis avec la couverture.
- Dans le cas d'un escalier sur la longueur ou la largeur, procéder à la fixation et la tension de la même façon que la couverture.
- **Veiller périodiquement (au minimum une fois tous les trois mois) au parfait assemblage et état de la couverture, notamment à la solidité des différents accessoires participant à la fixation de celle-ci. Remplacer immédiatement les éléments usés ou détériorés.**
- Pour des questions de sécurité et de pérennité de la couverture, il faut veiller à ce que le niveau d'eau dans le bassin en hiver soit toujours à hauteur d'utilisation (2/3 du haut des skimmers environ), afin de soulager la couverture, ceci participant à "l'aspect sécurisant" de la couverture. En aucun cas, le niveau d'eau ne doit dépasser la partie supérieure des skimmers et ne doit descendre en dessous d'un niveau de 25cm par rapport au dessus de la margelle.
- En hiver, prendre toutes dispositions pour éviter que l'eau ne déborde (prévoir un trop plein) ou le gel des tuyauteries ou pièces à sceller (prévoir bouchons, gizzmos et flotteurs d'hivernage afin d'éviter toute détérioration de la piscine).
- **Au dessus de 20 cm de neige, déneiger la couverture.**
- **Ne convient pas pour les piscines à débordement.**
- Le non respect de l'une ou plusieurs dispositions des conseils d'utilisation précités annule toute garantie, tant au niveau de la sécurité offerte par la couverture que de la garantie sur le produit lui-même.

LA MAINTENANCE :

- Veiller périodiquement et au minimum une fois par trimestre au parfait assemblage et état de la couverture. L'ensemble des ressorts et des pitons «P» inox doivent également faire l'objet d'un contrôle régulier avec un changement immédiat en cas d'usure ou de détérioration visible de l'une de ces pièces.
- Ce contrôle est également nécessaire immédiatement après toute surcharge de neige supérieure à 20 cm, à des vents supérieurs à 90 Km/h et à tout élément extérieur exceptionnel et/ou ayant pu détériorer certains constituants de la couverture. Contrôler également, en ce cas, que le filet polyéthylène ainsi que les coutures de l'assemblage soient exempts de toute déchirure, usure ou coupure. Vérifier que les sangles n'aient pas été détériorées ou ne se soient pas usées du fait notamment de frottements sur les margelles.
- Les pièces de rechange doivent être d'origine, c'est à dire fournies par notre société.
La garantie cessera immédiatement si la couverture devait être modifiée en dehors de nos ateliers et/ou avec des pièces de rechange d'une autre origine.
- Pour toute information concernant le service après vente, vous pouvez vous adresser au professionnel piscinier qui vous a vendu la couverture ou à notre société ; coordonnées au dos de cette notice.

L'ENTRETIEN : (à la charge du client propriétaire de la piscine)

- Le nettoyage de votre couverture "MEGEVE SAFE" doit-être réalisé au minimum tous les 3 mois et juste après démontage au moyen d'un produit nettoyant doux, non abrasif, non moussant et surtout exempt de solvant.
- Enlever la couverture du bassin pour réaliser ce nettoyage.
- Les éponges abrasives sont interdites.
- Pour l'entretien courant, utiliser simplement un jet d'eau.
- Veiller périodiquement et au minimum une fois par trimestre au parfait assemblage et état de la couverture. L'ensemble des ressorts et des pitons «P» inox doivent faire l'objet d'un contrôle régulier avec un changement immédiat en cas d'usure ou de détérioration visible de l'une de ces pièces.
- Ce contrôle est également nécessaire immédiatement après toute surcharge de neige supérieure à 20 cm, à des vents supérieurs à 90 Km/h et à tout élément extérieur exceptionnel et/ou ayant pu détériorer certains constituants de la couverture.
- Contrôler également, en ce cas, que la grille, les sangles ainsi que les coutures de l'assemblage et des sangles soient exempts de toute déchirure, usure ou coupure.



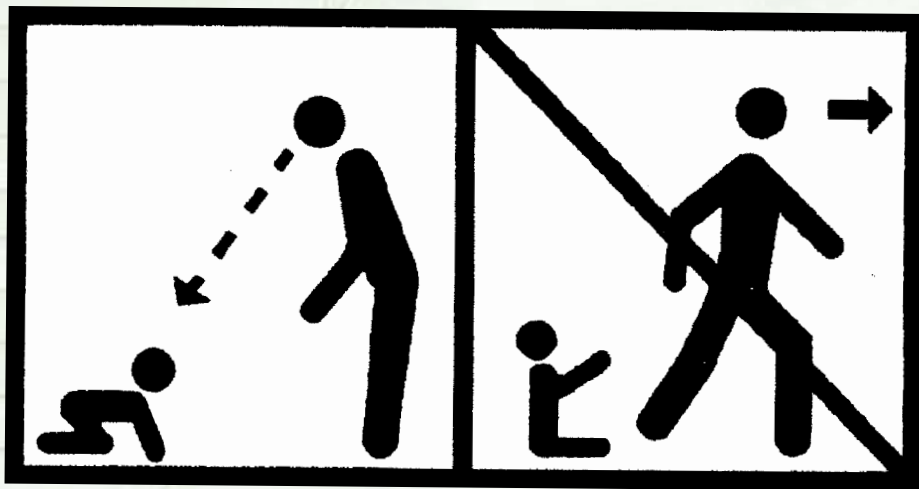
- «Couverture d'hivernage de sécurité pour piscine destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans durant l'hiver.»
- «Le produit est conforme à la NF P 90-308»

CONSEILS DE SÉCURITÉ :

CONSEILS GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

- **Avertissement : “La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d’une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s’ils savent nager” .**

- **Avertissement : “La présence physique d’un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert”**
- **Apposer le pictogramme ci-dessous soulignant le devoir des adultes de surveiller les jeunes enfants.**



- **Apprenez les gestes qui sauvent :**
- **“Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours” :**
 - **Pompiers : (18 pour la France);**
 - **SAMU : (15 pour la France);**
 - **Centre antipoison.**

CONSEILS DE SÉCURITÉ PROPRES AUX COUVERTURES

TRÈS IMPORTANT

- **Attention** : Bien qu'étant désormais en possession d'une couverture d'hivernage "Megeve Safe" destinée à sécuriser votre piscine en hiver, les facteurs de risque ne peuvent jamais être totalement supprimés;
- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants;
- **Avertissement** : "Attention la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant";
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile ;
- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manœuvre;
- Ranger les outils nécessaires pour actionner les couvertures hors de portée des enfants;
- La mise en œuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable;
- Il est strictement interdit de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité;
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.



CONDITIONS DE GARANTIE

La couverture d'hivernage de piscine MEGEVE SAFE bénéficie d'une garantie de 3 ans dégressive en utilisation normale sur la grille, les sangles, les ressorts et les pitons «P» inox selon les conditions d'installation et d'utilisation contenues dans la présente notice.

La garantie prend effet à partir du jour d'expédition de la couverture de nos établissements.

CONDITIONS D'UTILISATION ET DE GARANTIE

La couverture d'hivernage de piscine MEGEVE SAFE doit être installée selon notre notice de montage et utilisée suivant les us et coutumes de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de :

- Notice de montage non respectée, défaut de pose entraînant une détérioration de la couverture.
- Usures dues à des frottements anormaux et notamment à des margelles abrasives, rugueuses ou bombées.
- Chutes de neige supérieures à 20 cm.
- Vents supérieurs à 90 Km/h.
- Grêle violente.
- Mauvaise utilisation de la couverture entraînant une détérioration de celle-ci (se reporter à notre notice de montage paragraphe conseils d'utilisation).
- Usure normale des composants de la couverture
- Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage paragraphe entretien).

ATTENTION TRÈS IMPORTANT

Toute couverture qui n'aurait pas été strictement installée et fixée conformément à notre notice de montage ne pourra faire l'objet d'aucune prise en garantie.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effets de prolonger la durée de celle-ci.

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

- Toute réclamation devra être effectuée en lettre recommandée avec A.R., la couverture étant tenue à notre disposition pour expertise.
- Aucun retour de couverture ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part ; en cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage :
 - Nom et adresse de l'expéditeur
 - Nom et adresse de l'utilisateur
 - N° de notre bulletin de livraison
 - Type de couverture
 - Dimensions de la couverture et coloris
 - Les causes du retour

La garantie se limite au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses par notre société sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

La garantie cesse immédiatement si la couverture a été modifiée en dehors de nos ateliers, ou avec des pièces de rechange non d'origine.

